



République Française  
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Commune d'Ingré

**DECISION N° DC.24.075**  
portant sur la

**signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025, un concert de « IVAANYH » est organisé à l'Espace Lionel Boutrouche à Ingré le 18 octobre 2024.

**Article 2** : Un contrat est donc conclu entre la ville d'Ingré et l'artiste Stéphanie LIVIO – 20 rue Georges Goyau 45000 Orléans.

**Article 3** : La dépense d'un montant total de 1000€ TTC sera imputée sur la ligne budgétaire Chapitre 12, masse salariale.

**Article 4** : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

**Article 5** : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

**Article 6** : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre Val de Loire.

A Ingré, le **11 OCT. 2024**

 Le Maire,  
Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :  
Transmis au représentant de l'État le : **11 OCT. 2024**  
Publié ou notifié-le : **11 OCT. 2024**  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>DC_24_075</b>
Objet :	<b>Signature d'un contrat de cession dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 -concert de « IVAANYH »</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-10-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.4 - Autres types de contrats
Identifiant unique :	045-214501694-20241011-DC_24_075-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20241011-DC_24_075-AR-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Annexe (Décision arrêtant le projet)</b> Nom original : DC.24.075 - Contrat Ivaanyh.pdf Nom métier : 21_DA-045-214501694-20241011-DC_24_075-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	208.1 Ko
<b>Annexe (Rapport de présentation)</b> Nom original : DC.24.075 - contrat annexe.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20241011-DC_24_075-AR-1-1_2.pdf	application/pdf	131 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 octobre 2024 à 11h19min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 octobre 2024 à 11h19min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 octobre 2024 à 11h19min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 octobre 2024 à 11h39min22s	Reçu par le MI le 2024-10-11